

Compétences acquises :

- Excellente connaissance des procédures accompagnant l'élaboration de budgets, l'analyse du risque, la mise en œuvre de contrôles au niveau financier ;
- Capacité démontrée d'exercer du leadership ;
- Bon sens politique, bonne connaissance du contexte politique canadien, esprit stratégique ;
- Engagement démontré envers le développement des communautés francophones et acadiennes vivant en situation minoritaire ;
- Excellente connaissance du rôle de la FCFA du Canada et engagement démontré envers la vision, la mission et les buts de l'organisme ;
- Bonne connaissance du développement de la minorité francophone et acadienne du Canada et des enjeux auxquels elle fait face.

Compétences souhaitables :

- Connaître les principes généraux en matière de comptabilité et de gestion de risque ;
- Avoir œuvré dans un rôle de leadership dans un ou des organismes à but non lucratif représentant les communautés francophones ou acadiennes vivant en situation minoritaire ;
- Bonnes connaissances des enjeux reliés à divers secteurs du développement de la francophonie minoritaire.

Éléments à retenir :

- Elle est membre du Conseil d'administration de la FCFA et, à cet effet, peut représenter l'organisme lors d'événements ;
- La personne occupant le poste de trésorerie de la FCFA est appelée à donner des avis sur les questions reliées aux finances de la FCFA et à présenter aux membres les divers rapports financiers ;
- Cette personne ne peut siéger à un conseil d'administration d'un organisme membre pendant la durée de son mandat ;
- Elle peut présider les points à l'ordre du jour portant sur les finances ou groupes de travail ;
- Elle travaille de près avec la direction générale, la direction des opérations et la personne responsable des finances au sein du secrétariat permanent ;
- La trésorerie pourrait être appelée à suivre une formation en finances au besoin.



Profil de compétences Trésorerie de la FCFA du Canada

À noter : le mandat peut être renouvelé à deux reprises pour une durée totale de six ans – voir article 7.4 a) des Règlements administratifs de la FCFA.

La FCFA encourage la mise en nomination de personnes issues de tous les milieux et représentant l'ensemble des facettes de la francophonie canadienne.

Consciente du rôle primordial de la diversité et de l'inclusion et reconnaissant l'importance de la participation et la contribution de ces différents points de vue, la FCFA invite ses membres à diffuser largement cet appel de candidatures, afin de parvenir à une représentation équilibrée à son CA.

La FCFA souhaite un CA qui comprendra notamment un équilibre régional, des compétences, des âges, des origines ethniques, de la diversité sexuelle et de genres, des personnes autochtones et des personnes vivant en situation de handicap.